

Zeitschrift:	The Swiss observer : the journal of the Federation of Swiss Societies in the UK
Herausgeber:	Federation of Swiss Societies in the United Kingdom
Band:	- (1921)
Heft:	12
Artikel:	Document pour servir à l'histoire de notre colonie [fin]
Autor:	Pesme, R. de
DOI:	https://doi.org/10.5169/seals-688754

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 08.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

DOCUMENTS POUR SERVIR A L'HISTOIRE DE NOTRE COLONIE.

(Fin.)

III.

LETTRE DU GENERAL PESME DE ST. SAPHORIN,
MINISTRE ANGLAIS AUPRES DE LA COUR IMPERIALE,
A LORD TOWNSHEND, DE VIENNE, LE
3 DECEMBRE 1721.

My Lord,

Je me flatte que Vôtre Excellence me permettra bien que j'aye l'honneur de mettre sous sa Protection mes Compatriotes du Païs de Vaud qui sont à Londres au nombre de 7 ou 800 parmi lesquels il y en a quelques uns de Genève et de Neufchâtel. Ces bonnes Gens s'y sont alles établir, a cause que leur Païs est trop rempli et trop pauvre pour y pouvoir occuper tout le monde; Et ils ont dabord fait entr'Eux une association qui tend à maintenir l'ordre, et surtout à former un fond asséur pour l'entretien de leurs pauvres, afin qu'ils ne soyent point à charge à la Nation, et afin aussi de faciliter aux nouveaux venus les moyens d'estre occupés, Leur nombre qui m'a fort surpris, augmentera très considérablement s'ils ont quelque Protection. Et j'ose bien assurer en particulier Vôtre Excellence, qu'il ne se pourra jamais établir aucun Etrangers en Angleterre plus zélés pour le Gouvernement que ceux là, ni plus inviolablement attachés aux intérêts de sa Majesté. Ceux qui y sont s'y trouvant bien, ne manqueront pas d'y en attirer beaucoup d'autres; Et Vôtre Excellence qui sait si parfaitement combien les augmentations de Peuples sont avantageuses à un Etat, conviendra sans peine des avantages que le Royaume peut recevoir, d'y attirer des Etrangers, dont les principes sont en tout si conformes au système du Gouvernement. Ils ont, My Lord, à tous égards besoin de la Protection de Vôtre Excellence, mais principalement en ce que n'ayant point d'Eglise qui leur soit affectée, ils sont obligés de faire leur devotion dans les Eglises Françaises Presbytériennes où ils sont fort maltraités, tant pour les Places qu'ils ne peuvent obtenir qu'avec la plus grande peine que parce que leurs Pauvres n'ont aucune part dans le charités qui se font dans les Eglises quoy que ceux d'entr'Eux qui ont du Bien, donnent également à la Boete commune comme les François. Ils espèrent de trouver un Fond suffisant pour bâtrir une Eglise, et pour entretenir leurs ministres si Sa Majesté vouloit avoir la bonté de leur donner une Pattente, qui les y autorisât et la charité de leur donner une Place pour la batir, ainsi qu'Elle a eu la generosité de le pratiquer à l'égard des Prussiens. Mr le Moine, Ministre, qui est du Païs de Vaud, et qui est présentement employé dans une Eglise Françoise lequel aura l'honneur de rendre cette lettre à Votre Excellence, pourra l'informer plus particulièrement de tout ce qui regarde cette affaire. Je supplie très humblement Votre Excellence de vouloir bien luy accorder une favorable audience, et d'appuyer ses très-humbles demandes. J'avoue à Votre Excellence que j'aurois une grande consolation si je pouvois rendre de quelque usage à mes Compatriotes qui sont en Angleterre les bontés dont Elle veut bien m'honorer; Et l'idée qu'il s'y pourroit former sous la protection de Votre Excellence une assez grande Colonie de Personnes si affectionnées au Gouvernement, et qui pourroient là trouver moyen d'y vivre plus à leur aise que dans leur

proper Païs, me flatte bien agréablement. Je la supplie d'agréer le parfait respect avec lequel j'ay l'honneur d'estre,

My Lord,
De Votre Excellence,
Le très humble et très obéissant serviteur,
R. DE PESME DE ST. SAPHORIN.

CONCLUSION.

La lecture de ces documents nous permet de tirer la conclusion que le nombre des Suisses établis à Londres au commencement du 18ième siècle doit avoir été beaucoup plus considérable que nous n'avions l'habitude de croire. Ils formaient une colonie très active et très bien organisée. Les Vaudois et Genevois formaient le gros du corps. Ce fait expliquera la traditionnelle prépondérance de la langue française non seulement dans l'Eglise suisse mais dans toutes les institutions qui sont communes à la Colonie et dans la plupart de nos sociétés.

Pourquoi les Vaudois étaient-ils si nombreux?—Parce qu'ils étaient sujets de Berne. Leurs Excellences, les aristocrates de la Rue des Gentilshommes, ne permettaient point à leurs sujets de faire carrière dans le service civile de la république, et dans les régiments suisses au service de la France, des Etats Généraux ou de la République de Venise les meilleures places étaient toujours réservées aux aristocrates bernois ou aux ressortissants des XIII Cantons. Dans le service anglais il n'y avait point de restrictions pour les Vaudois; au contraire, ils y jouissaient d'avantages considérables grâce à leur religion, leur langue et leur éducation supérieure (voir le témoignage de Gibbon).

Les Genevois fournissaient surtout des banquiers et des pasteurs, les Balois des commerçants, les Neuchâtelois des précepteurs. Mulhouse, St. Gall, Bienn et les Grisons envoyaient des soldats, car ils se trouvaient exclus des régiments capitulés pour les mêmes raisons que les Vaudois.

Le fameux drapeau du bataillon suisse de Londres (conservé à la Légation) fut donné à la Colonie en 1745, en reconnaissance de sa loyauté. Elle avait offert d'équiper à ses frais 500 hommes prêts à marcher dans les 24 heures. Du premier des mémoires que nous venons de publier il ressort que déjà en 1721 on parlait de ce bataillon suisse mobilisable "du matin au soir" et composé de "au dela de 500 hommes capables de porter les armes, tous dans la vigueur de leur aage."

DR. A. LATTE.

EGLISE SUISSE.

79, Endell Street, W.C.2.

Dimanche, 24 Avril, 11h. et 6h. 30.—M. Hoffmann-de Visme.
Jeudi, 28 Avril, 8h.—Soirée d'adieu aux Missionnaires suisses en partance pour l'Afrique. Prière de venir nombreux les entourer.

Dimanche, 1 Mai, 11h.—SERMON DE CHARITE. Collecte spéciale pour le Fonds de Secours.—M. Hoffmann-de Visme. 6h. 30.—Gottesdienst in Schwyzerdütsch.

Dimanche, 8 Mai, 11h.—Réception des catéchumènes.
BAPTÉMES.

Marcel A. H. DEMONT, né le 7 Juillet 1920, fils de Auguste et Pauline, née Champagne; d'Apples, Vaud—le 10 Avril 1921.

Lisette N. K. SCHWARTZE, née le 12 Fév. 1921, fille de August et de Betty, née Montgomery; d'Arth, Schwyz—le 10 Avril 1921.

MARIAGE.

Léopold SCHAER, de Eriswyl, Berne, et Lily SHEARMAN, de Londres—le 9 Avril 1921.